

# Comment se préparer à l'inspection des logements par la FEMA en Caroline du Sud après le passage de l'ouragan Helene

---

Release Date: Octobre 22, 2024

**COLUMBIA, S.C.** – Une fois que les résidents de Caroline du Sud ont demandé l'aide de la FEMA à la suite de l'ouragan Helene, une inspection de leur logement peut être nécessaire pour évaluer les dommages causés par la catastrophe et déterminer si leur logement est sûr, salubre et habitable. Les inspecteurs chargés de cette évaluation travaillent sous contrat pour la FEMA; ils ne peuvent jamais demander ou accepter de l'argent.

Ils ne prennent pas de décisions concernant l'admissibilité à l'aide. Les renseignements recueillis au cours de l'inspection figurent au nombre des critères utilisés par la FEMA pour déterminer si les demandeurs ont droit à l'aide fédérale.

L'inspecteur prendra en considération :

- La solidité structurelle de la maison, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Si les installations électriques, de gaz, de chauffage, de plomberie et d'égouts sont en bon état de fonctionnement.
- Si le logement est sûr et si l'on peut y entrer et en sortir en toute sécurité.

Les inspecteurs prendront rendez-vous par téléphone ou par SMS avec vous avant de se présenter et auront déjà votre numéro de demande FEMA. Ils vous présenteront une pièce d'identité avec photo. Pour des raisons de sécurité, vous ne pouvez pas prendre de photos des pièces d'identité fédérales.

Si l'inspecteur ne parvient pas à vous joindre, il laissera des messages et/ou des textes au numéro de téléphone figurant sur la demande FEMA. Ces communications peuvent provenir de numéros de téléphone qui vont être inconnus; il est important que les demandeurs répondent aux appels pour que leur demande puisse être traitée. En donnant un autre numéro de téléphone, par exemple celui d'un parent ou d'une personne qui peut transmettre un message,



**FEMA**

Page 1 of 2

vous aiderez l'inspecteur à vous joindre pour fixer la date de l'inspection.

Préparez les documents et renseignements suivants pour votre inspection. Vous devriez être prêt à :

- Citer les quatre derniers chiffres de votre numéro de demande FEMA.
- Présenter une pièce d'identité avec photo. Si vous avez perdu votre carte d'identité lors de la catastrophe, informez-en l'inspecteur. La FEMA a d'autres moyens de vérifier votre identité.
- Fournir la preuve que vous étiez propriétaire ou occupant de la maison au moment de la catastrophe. Il peut s'agir d'information relative à une police d'assurance, d'une facture d'impôt, d'un relevé hypothécaire, de quittances de loyer ou de factures de services publics.
- Présenter les documents d'assurance, tels que les polices d'assurance habitation et/ou automobile.
- Partager la liste des occupants du foyer qui vivaient dans la résidence au moment de la catastrophe.
- Décrire les dommages causés par la catastrophe à votre maison et à vos biens personnels. Rassembler les photos ou les vidéos des dommages.

L'inspection d'un logement dure généralement 45 minutes. Après l'inspection, il faut compter sept à dix jours pour le traitement de la demande. Si vous avez des questions sur l'état d'avancement de votre demande, vous pouvez appeler le service d'assistance téléphonique de la FEMA au **1-800-621-3362**. La ligne téléphonique est ouverte tous les jours et l'aide est disponible dans de nombreuses langues. Si vous utilisez un service de relais, tel que le Video Relay Service (VRS), un téléphone sous-titré ou un autre service, donnez ce numéro à la FEMA. Pour visionner une vidéo en langue des signes américaine, une voix off et des sous-titres sur la façon de demander de l'aide de la FEMA, sélectionnez ce [lien](#).

Les programmes de la FEMA sont accessibles aux victimes ayant un handicap et aux autres personnes ayant des besoins fonctionnels et d'accès.

